

DEC160378DR20

Décision portant nomination de M. Emmanuel Beraudo aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR10 intitulée Centre de recherches sur l'hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision 020005SPHM du 30 octobre 2002 nommant M. Jean-Yves Duboz directeur de l'unité de recherche n° A0010_Centre de recherches sur l'hétéroépitaxie et ses applications;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹;

Considérant que M. Emmanuel Beraudo a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 9 au 11 mai, du 6 au 8 juin 2006 et les formations continues jusqu'en 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Emmanuel Beraudo, ingénieur d'étude (IE2), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UPR10, à compter du 1^{er} mars 2016.

M Emmanuel Beraudo, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Emmanuel Beraudo est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 02 mars 2016

Le directeur de l'unité
Jean-Yves Duboz

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Béatrice Saint-Cricq